



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Secrétariat général
Direction générale des ressources humaines
Sous-direction du recrutement

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse,

- Vu l'arrêté du 6 octobre 2022 modifié autorisant au titre de l'année 2023 l'ouverture du concours interne de recrutement de professeurs de lycée professionnel stagiaires en vue de l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel (CAPLP),
- Vu l'arrêté du 21 novembre 2022 nommant les présidents des jurys des concours internes du CAPLP ouverts au titre de la session 2023,
- Vu les propositions du président du jury concernant les membres du jury,

ARRETE

Article 1 : Le jury du concours interne du CAPLP section génie civil option construction et économie, est constitué comme suit pour la session 2023 :

Président

M. Abdoulaye SOW
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de REIMS

Vice-Président

M. Fabrice POUPON
Inspecteur de l'éducation nationale

Académie de DIJON

Membres du jury

Mme Laure DOIDY
Professeure de lycée professionnel

Académie d' ORLEANS-TOURS

Mme Carole DURY
EC. R Professeure de lycée professionnel

Académie de DIJON

Mme Karine GIORDANO
Professeure de lycée professionnel

Académie de LYON

M. Benoît JOSSE
Professeur agrégé

Académie de VERSAILLES

M. Benoît LEFER
Professeur de lycée professionnel

Académie d' AIX-MARSEILLE

Mme Stéphanie SAUVAGE
Professeure de lycée professionnel

Académie de REIMS

M. Dorian TRIDON
Professeur de lycée professionnel

Académie de DIJON

Article 2 : Le directeur général des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Paris, le 02 décembre 2022

Pour le ministre de l'éducation nationale et
de la jeunesse et par délégation
La sous-directrice du recrutement

Nadine COLLINEAU